



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'ACHAT DE MOBILIER DES ECOLES, DES ACCUEILS DE LOISIRS, DES RESTAURANTS SCOLAIRES, DES CRECHES ET DU CENTRE DE VACANCES - LOT 1 MOBILIER D'EDUCATION, D'HEBERGEMENT, DE RESTAURATION ET D'ACCUEIL POUR LES BESOINS DES ECOLES, DU CENTRE DE VACANCES ET DES CENTRES DE LOISIRS PASSE AVEC LA SOCIETE SAONOISE DE MOBILIERS

**DÉCISION N° DM-20-036
EN DATE DU 30 JANVIER 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 20 février 2019 approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Caisse des écoles et la Ville de Vincennes pour l'achat de mobilier des écoles, des accueils de loisirs, des restaurants scolaires, des crèches et du centre de vacances d'Habère-Poche ;

VU la décision n°AU-19-273 en date du 24 juillet 2019 de signer le marché relatif à l'achat de mobilier des écoles, des accueils de loisirs, des restaurants scolaires, des crèches et du centre de vacances d'Habère-Poche - lot n°1 : mobilier d'éducation, d'hébergement, de restauration et d'accueil pour les besoins des écoles, du centre de vacances et des centres de loisirs, avec la société DELAGRAVE (notifié le 06/08/2019) ;

CONSIDÉRANT le jugement en date du 21 juin 2019, par lequel le tribunal de commerce de Meaux a arrêté le plan de cession partiel d'actifs de la société DELAGRAVE ;

CONSIDÉRANT la prise en compte de la cession partielle d'actifs au profit de la société SAONOISE DE MOBILIERS et le transfert du marché susmentionné.

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°1 au marché achat de mobilier des écoles, des accueils de loisirs, des restaurants scolaires, des crèches et du centre de vacances d'Habère-Poche – Lot n°1 : mobilier d'éducation, d'hébergement, de restauration et d'accueil pour les besoins des écoles, du centre de vacances et des centres de loisirs avec la société SAONOISE DE MOBILIERS, sise 117 avenue de la Vallée du Breuchin – 70300 FROIDECONCHE, représentée par Monsieur Laurent FRAIOLI, Président Direction Général.

Les montants et les prix unitaires du marché restent inchangés.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200130-lmc1H7067H1-AR
Date de réception en Préfecture : 30/01/2020
Date de Publication : 30/01/2020